

Retour d'expérience

Equipe mobile de prévention des expulsions

Dans l'Essonne



SOMMAIRE

- LE DOCUMENT DE CADRAGE
- LE DISPOSITIF, LE PUBLIC
- LA MISE EN PLACE, LES PARTENAIRES
- LE DEPLOIEMENT SUR LE TERRITOIRE
- L'IDENTIFICATION DES MENAGES
- L'ALLER-VERS LES LOCATAIRES
- DES ELEMENTS DE BILANS APRES 18 MOIS
- LES CONSTATS, LES PERSPECTIVES





Acte 2 du Plan Pauvreté prévoit la création d'équipes mobiles de prévention des personnes menacées d'expulsion

Eléments mis en avant :

- Difficultés à joindre les ménages, en particulier du parc privé : peu de réponses aux sollicitations des travailleurs sociaux, faible taux de DSF, faible taux de décisions contradictoires.
- Difficultés croissantes du fait des conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire (risque d'augmentation des impayés locatifs)

➔ 26 départements identifiés

Réunions initiées par l'ANIL pour inciter les ADIL à se positionner – 13 ADIL sélectionnées

ADIL 91 : Note d'intention envoyée à la DDETS fin décembre 2020 en proposant :

- ADIL pour l'accompagnement juridique
- Association d'insertion par le logement pour l'accompagnement social

➔ Organisation d'une 1ère réunion de travail en janvier avec ADIL91 + Association désignée par la DDETS

Le dispositif, le public



2 associations partenaires

TOUT AZIMUT (association
d'insertion par le logement) :
Accompagnement social
2 ETP

ADIL : Accompagnement juridique
1 ETP

LE PUBLIC CIBLE

- Les locataires du parc privé
 - Au stade de l'assignation
- Non connus / Non accompagnés
par les services sociaux

La mise en place, les partenaires



JANVIER 2021 :

Désignation par la DDETS
des 2 associations
porteuses du projet

Construction du projet entre
l'ADIL et TOUT AZIMUT

Réunions de travail avec les
partenaires : mise en forme
du process / validations

Embauche de Claire Garraud
en avril 2021

**AVRIL 2021 : DEMARRAGE
EFFECTIF**

LES PARTENAIRES :

- DDETS & SERVICE INSTRUCTEUR DE LA PREFECTURE
- CONSEIL DEPARTEMENTAL & FSL
- CAF



EXPERIMENTATION 1^{ère} phase :
avril 2021 à septembre 2021

3 secteurs dans l'Essonne :
EVRY & PALAISEAU + MDS de
CORBEIL ET MASSY

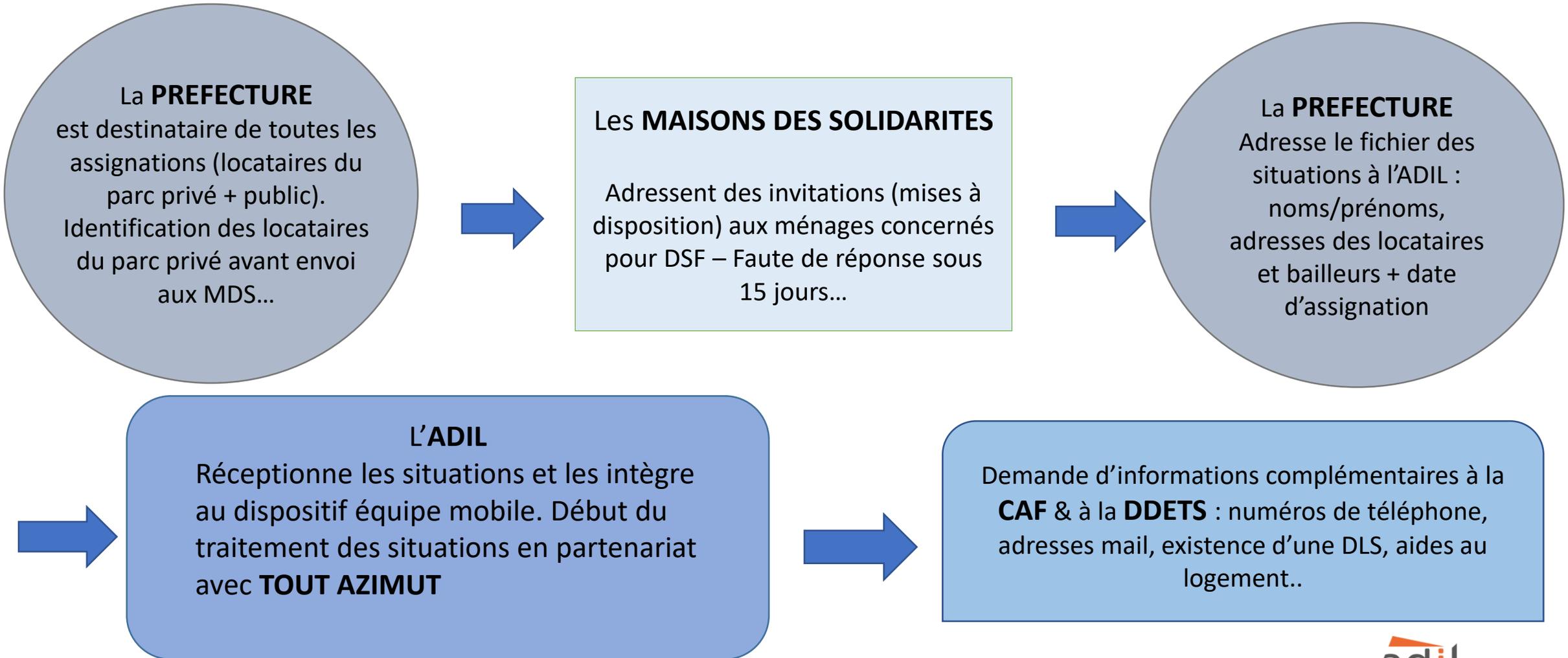
Nombre important d'assignations
Parc privé important

ELARGISSEMENT en deux temps

- A l'ensemble des sites des 3 TAD sur lequel le dispositif était déjà en place : Evry, Corbeil, Grigny, Ris Orangis, Massy, Les Ulis, Palaiseau, Athis-Mons, Viry-Châtillon, Chilly- Mazarin
- Octobre 2021 : A tous les autres TAD = à l'ensemble du département de l'Essonne

Présentation aux MDS du département : 9 réunions, 270 personnes informées

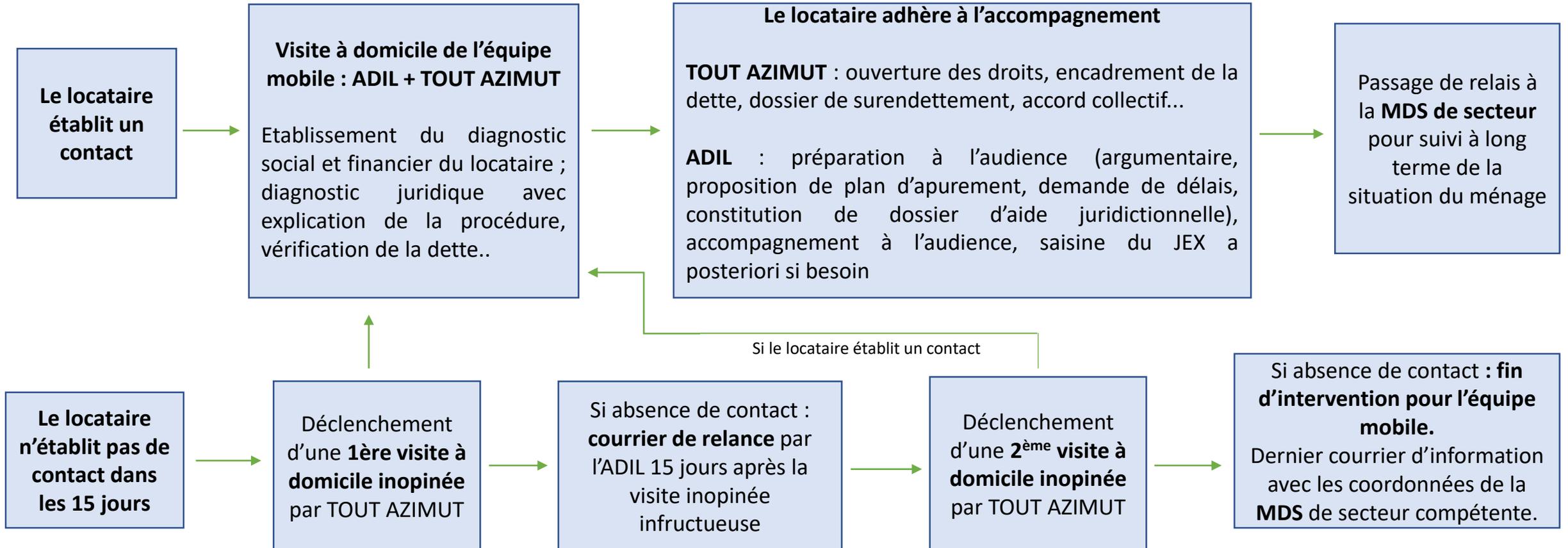
L'identification des ménages



L'aller-vers les locataires



Courrier au locataire (mail et sms) + Courrier au bailleur

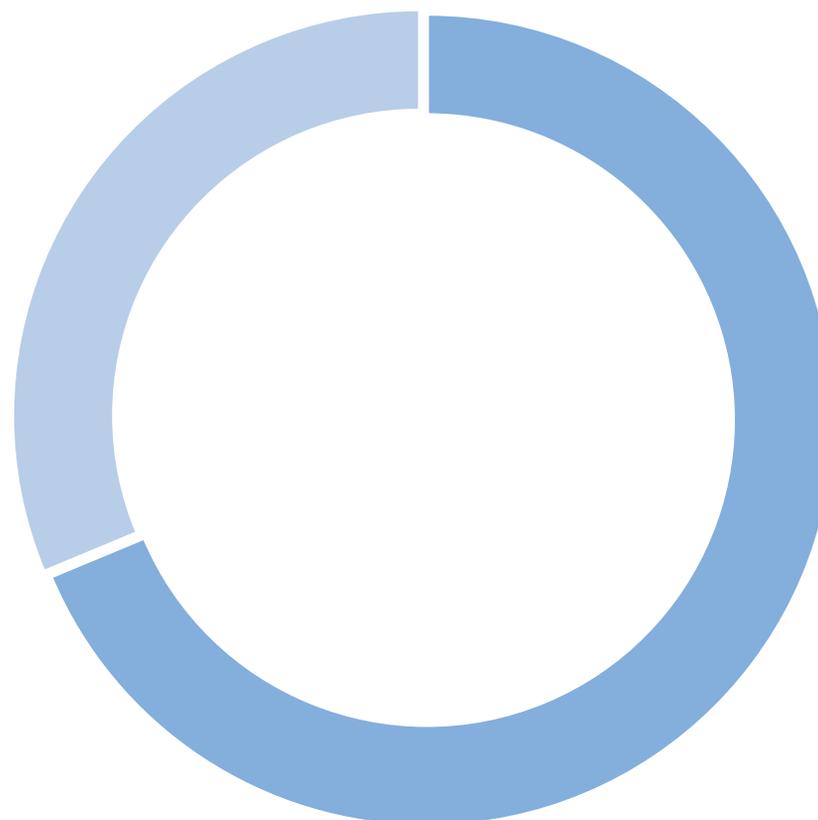


Des éléments de bilan après 18 mois



Nombre de situations : 425
Dont 108 ménages accompagnés

133 en cours
Dont 31
accompagnés



292 clôturés
Dont 77
accompagnés

Bilan : 133 dossiers en cours



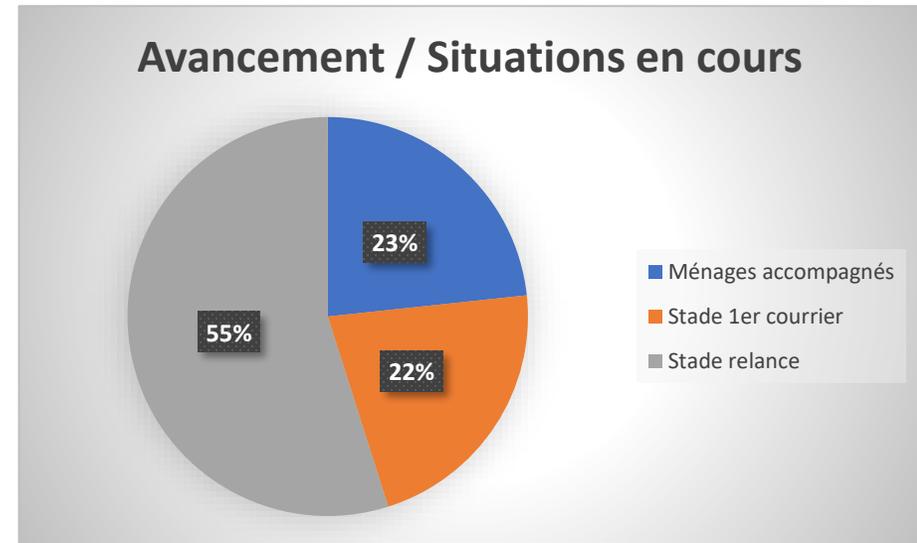
Dossiers en cours 133
31 locataires accompagnés
Dont **14** Visites à domicile communes : ADIL + TOUT AZIMUT

29 Locataires au stade du 1^{er} courrier

73 Locataires au stade de la relance (15 jours après la 2^{ème} visite inopinée infructueuse par TOUT AZIMUT)

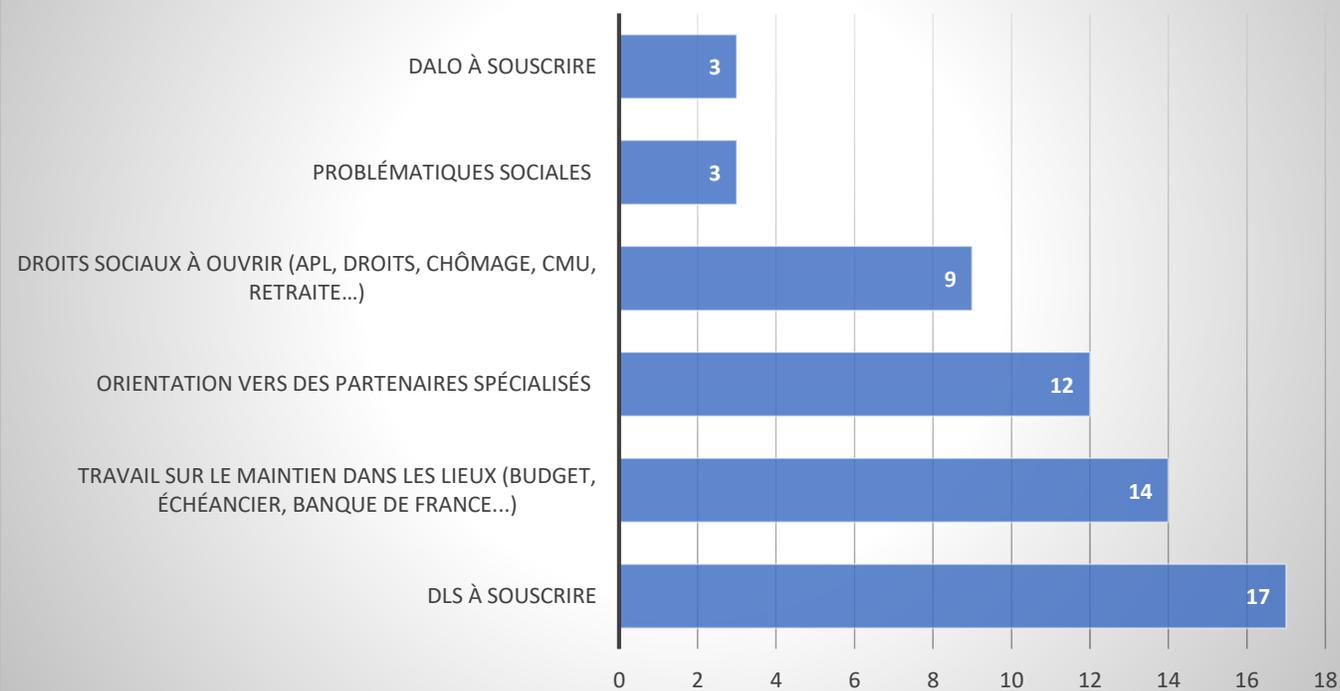
Accompagnement des ménages

- Ouverture de droits sociaux notamment APL, DLS, DALO, prestations invalidité...
- Constitution de dossiers d'accords collectifs, de surendettement, ou d'aides ponctuelles (électricité par ex)
- Préparation de l'argumentaire pour l'audience :
 - vérification des congés
 - vérification de la dette
 - proposition de plan d'apurement en fonction des ressources du ménage
 - formulation de demande de délais au juge du contentieux et de la protection
 - aide juridictionnelle
 - saisine du juge de l'exécution pour demande de délais supplémentaire après le CQL
 - explication de la procédure d'expulsion dans son ensemble





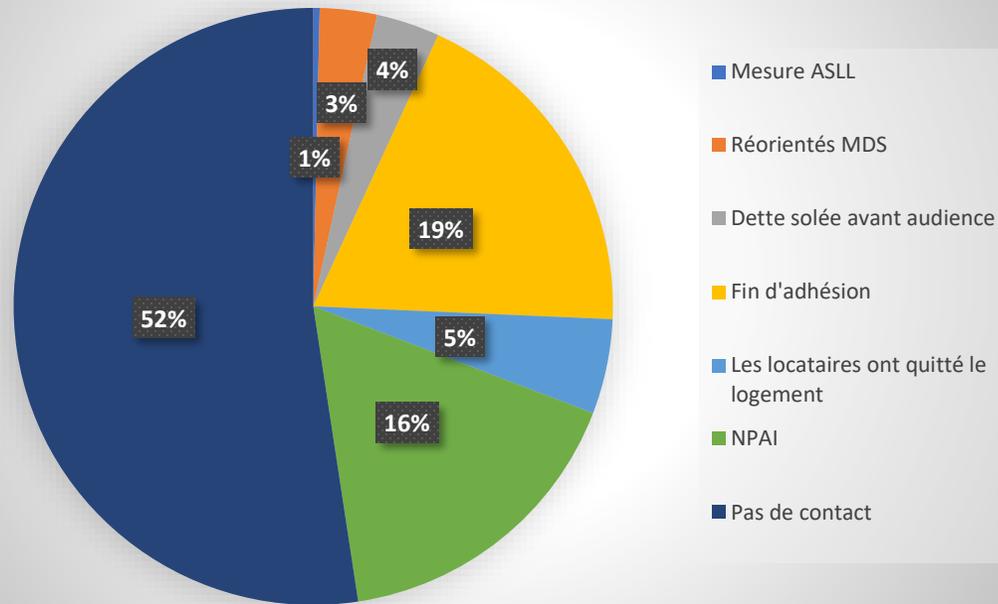
Préconisations sociales suite à diagnostic



Bilan : 292 dossiers clôturés



Motif de la fin d'intervention



27% des locataires ont pris contact / 77 ménages
21% ont quitté le logement ou le courrier revient NPAI
52% n'ont pas pris contact

10% des propriétaires prennent contact

- . 1 locataire faisait déjà l'objet d'une mesure ASLL avec TOUT AZIMUT
- . 1 locataire pour lequel l'accompagnement a pris fin (relogement avant expulsion + dossier surendettement)
- . 8 locataires ont été orientés vers la MDS
- . 10 locataires ont soldé leur dette avant l'audience
- . 55 locataires n'ont pas souhaité poursuivre l'accompagnement après y avoir adhéré en premier lieu
- . 15 locataires ont délibérément quitté le logement
- . 49 locataires n'habitent pas à l'adresse indiquée
- . 153 locataires avec lesquels nous n'avons pas eu de prise de contact

77 locataires accompagnés

15 visites communes entre les 2 associations

Présence à l'audience : 16 locataires dont 8 avec l'ADIL



Accompagnement des ménages :

- Méconnaissance de la procédure, des droits, des dispositifs / non recours aux droits
- Dettes importantes
- Problème pour mobiliser les locataires en vue de leur présence à l'audience

Organisation :

- Nécessité d'appréhender les pratiques des partenaires lors de la mise en place du dispositif : coordination des acteurs
- Mise en place d'outils dédiés : adresse mail, tableau excel puis logiciel dédié et partagé entre les 2 structures
- Information des partenaires / acteurs de la PEX
- Formation « aller-vers » organisée pour les collaborateurs des ADIL concernées, juristes et travailleurs sociaux
- Mise en place de groupes de travail ANIL / ADIL : retours d'expérience, mise en commun d'outils...
- Réunions organisées par la DIHAL à destination de tous les acteurs des équipes mobiles



Axes d'amélioration :

- Rencontrer les magistrats pour leur permettre d'identifier la présence de la juriste de l'ADIL lors des audiences
- Trouver les moyens d'une plus grande adhésion des ménages

Valeur ajoutée :

- L'ADIL est devenue un acteur identifié de la prévention des expulsions...la DDETS a confié 2 missions PEX complémentaires
- Richesse de la présence de 2 associations : croisement de regards et d'approches
- Prise de contact avec les bailleurs
- Visites inopinées : permet d'identifier le départ des locataires / problématiques de logement indécents

MERCI DE VOTRE ATTENTION

